

Pétition déposée contre la hausse des taxes d'écolage dans les écoles supérieures à plein temps



Formation Plusieurs organisations ont déposé ce lundi matin une pétition munie de 2670 signatures pour demander au Conseil d'Etat d'annuler le doublement des taxes d'écolage pour les filières à plein temps des écoles supérieures neuchâtelaises.

Un collectif composé de syndicats et des jeunesses des partis de gauche a déposé lundi matin à la chancellerie d'Etat une pétition munie de 2670 signatures. Elle demande au Conseil d'Etat de revenir sur sa décision de septembre dernier de faire passer de 1000 à 2000 francs le tarif annuel d'écolage dans les filières à plein temps des écoles supérieures (ES) neuchâtelaises. Cela concerne 275 étudiants et s'appliquera dès la rentrée 2020.

Le gouvernement avait pris cette décision dans le cadre du programme d'économies budgétaires. La mesure, qui doit rapporter 250'000 francs par année, s'inscrit dans la promotion des formations duales au détriment des formations à plein temps. Dès son annonce, cette décision avait suscité une levée de boucliers.

Jeunes sans contrat pénalisés

«Cette mesure pénalisera surtout les étudiants qui n'auront pas eu la chance de signer un contrat auprès d'un employeur et, de ce fait, celles et ceux qui ne touchent pas de salaire», précise le comité d'action «Des écoles supérieures accessibles à toutes et tous, sans discrimination». Celui-ci réunit les syndicats SSP, Unia et Sud, les partis POP et Solidarités ainsi que les jeunes POP et socialistes.

Ce comité d'action a donc lancé une pétition qui a réuni en quelques semaines 2670 signatures. Pourquoi avoir privilégié la voie de la pétition plutôt que celle de la motion populaire?

«La motion populaire s'adresse au Grand Conseil, mais cette décision sur les frais d'écolage est un arrêté du Conseil d'Etat qui n'est pas soumis aux députés», explique Léa Ziegler, secrétaire syndicale au SSP. «Nous avons donc choisi de nous adresser directement au gouvernement et donc de déposer une pétition.»

Programme d'austérité

Pour le comité d'action, la mesure prise par le Conseil d'Etat, «à majorité de gauche, s'inscrit dans un programme politique d'austérité, visant une fois encore l'économie au dépit de la formation et de l'éducation et ce, depuis plusieurs législatures».

Il s'inquiète par ailleurs du risque de départs vers d'autres cantons que cette hausse des frais d'écolage pourrait entraîner: «Le tissu économique du canton de [Neuchâtel](#) nécessite une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée pour faire perdurer un certain savoir-faire. Alors même que l'Etat de Neuchâtel cherche à attirer de nouveaux contribuables, il pousse vers la sortie ses étudiants, dans lesquels il a investi durant des années.»

Cinq écoles supérieures neuchâteloises sont concernées par cette mesure: l'école [Pierre Coullery](#), le CPMB, l'école technique CPLN/CIFOM, l'école d'arts appliqués et l'école supérieure de droguerie.